

**NOTE INSCRIPTION AUX BTS SESSION 2014**

QUAND?  
OÙ?  
COMMENT?

**CANDIDATS INDIVIDUELS**

INSCRIPTIONS

SESSION 2014

**Du 28 octobre (8h) au 15 novembre 2013 (17h)**

Vous habitez à MAYOTTE

**OÙ S'INSCRIRE ?**

- Chez vous, sur votre ordinateur personnel ; (<http://www.ac-mayotte.fr/>)
- A la Division des Examens et Concours Vice –Rectorat de Mayotte Rue du collège-BP 76 97600 Mamoudzou, du lundi, mardi et jeudi : 13h30-16h00 ; mercredi de 8h00 à 12h et 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h00-12h00
- Un ordinateur est mis à votre disposition à l'accueil du Vice-Rectorat

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

**UNIQUEMENT par INTERNET**

<https://ecc.orion.education.fr/inscnetpro/inscriptionpublic>

Examens et Concours

S'inscrire / S'inscrire à un BTS

- ✚ Répondez aux questions posées, écran après écran, en suivant attentivement les indications.
- ✚ Vous pourrez modifier votre inscription jusqu'à la fermeture du serveur.
- ✚ N'attendez pas les derniers jours...

**UN N° D'INSCRIPTION VOUS EST ATTRIBUÉ UNE FOIS VOTRE CANDIDATURE VALIDÉE  
IMPRIMEZ L'ÉCRAN OU NOTEZ LE N° D'INSCRIPTION QUI VOUS EST ATTRIBUÉ ET CONSERVEZ BIEN CE DOCUMENT**

**SELON VOTRE SITUATION, DEUX POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION**

- Ex candidat de la session 2013 inscrit dans l'académie de Mayotte: Saisissez votre numéro candidat figurant sur le relevé de notes de la session 2013, ce qui vous permettra l'accès aux renseignements enregistrés lors de la session précédente : identification, bénéfiques ou dispenses de notes...
- Ceci est également valable dans le cas où la spécialité de votre BTS est renouvelée.

- Autre candidat : **Suivez la procédure normale sur internet.**

**Dans les 2 cas** : Il vous appartient de vérifier toutes les informations relatives à votre état civil légal.

Il est indispensable :

- d'indiquer le deuxième prénom, si vous en possédez un ;
- de noter l'arrondissement de votre ville de naissance, s'il existe.
- de préciser le nom d'usage ou nom d'épouse pour les femmes mariées.

**IMPORTANT**

- ✓ L'absence non justifiée à une épreuve facultative et/ou obligatoire entraîne l'élimination du candidat et la Non-délivrance du diplôme.
- ✓ L'octroi des dispenses est soumis à certaines conditions.  
Veuillez vous reporter au référentiel de votre BTS et établir, si besoin, une demande écrite au service BTS du Rectorat.

Les référentiels des BTS sont disponibles sur le site du Ministère :

<https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

**CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION**

- ❖ Un imprimé de **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** vous sera adressé par voie postale.
- ❖ Vous devrez nous retourner cet imprimé **signé et accompagné des pièces justificatives demandées avant le 11 décembre 2013 sous peine d'annulation de votre inscription.**

## PIECES A FOURNIR A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

**Retour impératif le 11 décembre 2013 à 16h date limite**

Photocopie d'une pièce d'identité **en cours de validité** (carte d'identité, passeport ...)

Photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement OU du certificat de participation à la défense (JAPD)  
OU de la journée de la défense citoyenneté.

CONDITION D'INSCRIPTION	JUSTIFICATIFS <u>A FOURNIR</u>
<b>CANDIDATS INSCRITS AUX SESSIONS PRECEDENTES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Avoir été refusé lors d'une session antérieure</li></ul>	Copie du dernier relevé de notes obtenues au BTS
<b>CANDIDATS SCOLARISES EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Avoir effectué deux années d'études spécialisées dans les établissements à distance</li></ul>	Certificats de scolarité du 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année
<b>CANDIDATS EXPERIENCES PROFESSIONNELLE 3 ANS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Avoir occupé pendant 3 ans au moins à la date de début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme à un niveau de technicien</li></ul>	Certificat(s) de travail des trois années